

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1477

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 5

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« C. – Au second alinéa de l'article L. 243-7-1 A, après le mot : « prévue », sont insérés les mots : « à l'article L. 133-8-7 ou celle prévue » et les mots : « du cotisant » sont remplacés par les mots : « de la personne contrôlée ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.